

Intervention de Pierre Werner sur la première élection du Parlement européen au suffrage universel direct (Luxembourg, 29 juin 1977)

Légende: Le 29 juin 1977, Pierre Werner, ministre d'État honoraire et chef du groupe parlementaire chrétien-social, s'exprime devant la Chambre des députés du Luxembourg sur le projet de loi portant approbation du traité de la décision et de l'acte portant élection directe du Parlement européen, signés à Bruxelles, le 20 septembre 1976.

Source: "Projet de loi 2062 portant approbation de la décision et de l'acte portant élection des représentants à l'Assemblée au suffrage universel direct, signés à Bruxelles, le 20 septembre 1976 - Discussion générale - 29 juin 1977 (66e séance)", dans Compte rendu des travaux de la Chambre des Députés du Grand-Duché de Luxembourg. Session ordinaire 1976-1977. Volume II, p.3413-3420.

Copyright: (c) Chambre des Députés

URL:

http://www.cvce.eu/obj/intervention_de_pierre_werner_sur_la_premiere_election_du_parlement_europeen_au_suffrage_universel_direct_luxembourg_29_juin_1977-fr-d9437442-1bc4-442e-bbc4-3aa9f96cb736.html

Date de dernière mise à jour: 20/10/2014

actuelle, elle doit se situer dans un environnement réaliste, surtout en ce qui concerne le transfert de compétences.

Dans le rapport de la Commission des Affaires étrangères le problème du cumul du mandat national et du mandat européen n'a pas été soulevé. Les futurs délégués directement élus seront-ils des députés européens à un Parlement européen ou des représentants de leur pays à une institution internationale ? Pour nous sociaux-démocrates, qui approuvons l'intégration européenne, il n'y a pas conflit entre notre conscience européenne d'une part et le souci de défendre les intérêts légitimes des électeurs luxembourgeois et de notre appartenance politique de l'autre. Aussi pensons-nous que malgré certains inconvénients le cumul du mandat de député européen et de mandataire national est acceptable voire opportun. Pour les membres luxembourgeois, qui vivent au centre de la Communauté, au siège provisoire du Secrétariat général du Parlement européen, il représente moins d'inconvénients que pour ceux qui doivent chaque semaine et plusieurs fois par semaine effectuer des voyages de milliers de kilomètres pour assister à une réunion d'un jour ou d'une demie-journée. Nous approuvons donc à l'heure actuelle cette partie de la décision qui traite des incompatibilités et qui permet le cumul du mandat national et du mandat communautaire, au moins dans l'étape dans laquelle nous nous engageons actuellement.

Monsieur le Président, je voudrais conclure en soulignant que la décision d'élire le Parlement européen au suffrage universel est un défi dont j'espère que tous ceux qui veulent une Europe unie, démocratique, prospère et pacifique, sauront le relever et contribuer ainsi à faire de l'Europe le modèle d'une société démocratique, pluraliste, de justice sociale, de paix et d'une qualité de vie qui sera à la hauteur des espérances légitimes des hommes et des femmes d'aujourd'hui et de demain.

Je vous remercie.

(Très bien sur les bancs du Psd.)

M. le Président. La parole est à l'honorable M. Werner.

M. Werner. Monsieur le Président, Madame, Messieurs. J'interviens plutôt à la fin de ce débat. J'ai écouté avec attention les interventions des divers orateurs. Incontestablement ce débat était une manifestation du consentement assez général des divers partis de ce Parlement au sujet de la politique européenne. Je dois faire abstraction naturellement du parti communiste.

Le dissentiment du parti communiste m'étonnerait moins, si je n'avais pas été témoin il y a une dizaine de jours d'un autre son de cloche communiste que j'ai entendu en Italie. J'ai assisté là à des manifestations dans lesquelles sont intervenues des personnalités assez notoires du parti communiste italien, et j'ai été surpris, étant habitué au langage de M. Urbany, de trouver dans leur bouche des déclarations de confiance dans l'avenir de l'intégration européenne. J'ai été frappé de leur voir proférer des arguments comme par exemple les sacrifices que les diverses nations doivent apporter pour favoriser l'intégration européenne, et je leur ai découvert même un certain enthousiasme pour l'union

économique et monétaire dans la Communauté, ce qui était évidemment fait pour me réjouir.

Si j'évoque ce souvenir récent, c'est peut-être pour donner un avertissement à M. Urbany dans son intérêt. En effet, j'ai l'impression que peu à peu il retarde sur les événements et sur les évolutions, et il serait peut-être bon qu'il se renseigne davantage sur les courants qui traversent actuellement certains partis communistes en Europe, sinon il risquerait un jour de se voir qualifié – de ce qui est pour lui la pire des injures – de conservateur et de réactionnaire propageant encore des relents de la guerre froide.

C'est un conseil amical que je vous donne.

M. Urbany. Sou laang wéi mir vun iech nèt gelueft gin, leie mir richteg. Ech wëll nèt bei deene Kommuniste sin, déi vum Här Werner gelueft gin.

M. Werner. Mais je vous donne amicalement un conseil de vous renseigner.

La vie quotidienne des Communautés européennes est faite pour décourager ceux qui ne vivent pas avec les problèmes complexes qui se posent aux organes communautaires. Effectivement les palabres des Conseils, les discussions sur toute une cuisine de produits de grande ou de moindre importance, les échecs et les reports de décisions d'une réunion à l'autre, les interminables marathons de nuit, prennent à la longue un tour lassant et laissent de larges couches de notre population indifférentes, et surtout aussi la jeunesse.

Avec l'élection directe du Parlement Européen le public européen se voit confronté pour la première fois depuis longtemps avec un projet à caractère purement politique et institutionnel. Aussi j'attribue à cette élection le mérite primordial de permettre de mobiliser à nouveau les esprits pour les objectifs de l'intégration européenne. Qu'il s'agisse des programmes des partis européens, de la campagne électorale, du grand branle-bas d'élections dans un ensemble politique de 250 millions d'habitants, même les indifférents et les adversaires ne pourront échapper à l'interpellation de l'idée européenne. Bien sûr, si cette chance est offerte, il faut aussi la saisir, ce qui signifie à mon sens que toutes les organisations, les organismes de Bruxelles, de Luxembourg, de Strasbourg, les mouvements de militants européens, doivent joindre leurs efforts pour une vaste campagne d'information et de propagande. C'est pourquoi je ne suis pas d'accord à réduire la campagne électorale à une quinzaine de jours. Vue d'une façon aussi ample et au-dessus des partis comme je le fais en ce moment, je crois que c'est d'abord une grande campagne de propagande et d'information sur les objectifs et sur l'avenir de l'intégration européenne qui doit s'ouvrir prochainement. Et à cela il faut consacrer des fonds. La Communauté doit consacrer certains fonds à cette propagande, répartis d'une façon équitable. Sur ce point je suis d'accord avec Mme Lulling, mais enfin je crois que cette chance unique de sensibiliser à nouveau le public européen sur les objectifs de la Communauté doit être saisie.

Bien sûr le progrès fondamental – évidemment quand je parle de cet avantage de la campagne qui va s'ouvrir, il faut aussi saisir le fond – de ces élections est celui d'être une

consécration du principe démocratique. Comme on l'a dit, le Parlement gagnera en légitimation démocratique et, de ce chef, en autorité.

J'attache encore une certaine importance au fait que les Gouvernements, en décidant de donner suite à un article du traité qu'ils avaient failli oublier, ont manifesté par là qu'à leurs yeux ces traités comme tels gardent toute leur valeur et surtout leur caractère contraignant.

En effet, l'organisation d'élections directes du Parlement européen, qui était prévue par le Traité de Rome et dont la mise en oeuvre a été retardée et reportée d'année en année, devrait fournir l'occasion de faire le point de l'exécution du Traité en question.

Si nous nous sensibilisons à nouveau sur les problèmes européens, je crois que le moment est aussi venu de faire l'inventaire des dispositions des traités qui ont reçu une exécution parfaite ; il y en a un certain nombre. Il y en a aussi d'autres qui ont été oubliées par la suite ou qui n'ont été exécutées que partiellement ou fragmentairement.

En effet, vous avez pu constater qu'au moins dans un des pays de la Communauté des préoccupations se sont fait jour sur la façon dont le Parlement pourrait s'attribuer, enfin pourrait s'arroger comme on dit, de nouvelles attributions. Je pense que cette discussion sur ce point de vue soulève par ricochet le problème de la fidélité à la lettre du Traité, et cela dans les deux sens, à la fois pour ceux qui veulent trop tirer du Traité et ceux qui en tirent trop peu. En ce sens le défaut d'exécution des dispositions de l'article 139 du Traité du Marché Commun constituait un précédent regrettable et donnait l'impression qu'on pouvait d'une façon un peu cavalière faire fi de certaines obligations juridiques découlant des Traités.

Sur ce point il faut donc se réjouir qu'en acceptant les élections directes, les Gouvernements aient marqué leur fidélité aux dispositions du Traité.

Les délégations luxembourgeoises qui tout au long des années ont négocié sur le plan de l'Europe, sont toujours parties de deux points de vue très fermes.

Tout d'abord, depuis toujours, le Luxembourg s'est déclaré prêt à mettre en commun l'exercice de droits souverains spécifiques dans la mesure où l'exercice de ces droits ne se fait plus efficacement sur le plan national. C'est le fameux principe de subsidiarité que nous avons affirmé de chaque occasion. C'est pourquoi évidemment nous ne nous fermons pas à l'attribution de nouveaux pouvoirs aux organes de la Communauté et spécialement au Parlement européen, si l'évolution des besoins et des idées le postule. Personnellement je suis d'avis qu'une telle extension s'imposera et même au Gouvernement, dans la mesure où des possibilités de contrôle parlementaire sont soustraites aux Parlements nationaux par l'évolution même de la Communauté, comme cela a été le cas pour les pouvoirs budgétaires.

La seconde idée, qui était à la base des positions luxembourgeoises traditionnellement, était que le Traité de ce genre ne permet pas une extension automatique des attributions des organes communautaires, ni surtout une auto-extension de ces attributions par l'un de ses organes communautaires.

Les procédures de modification des traités sont prévues par des dispositions expresses et supposent l'unanimité des partenaires, c'est-à-dire l'accord de leurs organes constitutionnels. Sur ce point évidemment nous n'avons pas partagé les craintes exprimées au Parlement français. Nous n'avons pas besoin d'affirmer qu'une modification dans les attributions ne peut que résulter d'une modification des traités. Cela va de soi, et c'est conforme au droit international, il n'y a pas de querelle à ce sujet en ce qui nous concerne.

Personnellement j'estime que l'extension des attributions du Parlement s'imposera aux Gouvernements par le développement de la Communauté qui crée nécessairement des zones de responsabilité non contrôlées par les Parlements nationaux.

La question qui est souvent posée est celle de savoir quelle pourra être, du moins dans les premiers temps, l'incidence des élections directes sur la vie des Communautés, puisqu'on ne peut pas s'attendre qu'à ce que du jour au lendemain le Parlement se voit attribuer de nouvelles compétences. Cette incidence se fera-t-elle dans le sens non seulement de la consolidation, mais aussi du progrès sur la voie de l'intégration européenne, parce qu'après tout ce que tous les fervents Européens attendent, c'est le progrès, c'est de sortir de la stagnation actuelle pour réaliser de nouvelles étapes dans la construction de l'Europe.

Evidemment il faut avoir une vue réaliste des possibilités actuelles de développement de la Communauté, et les difficultés ne vous sont pas inconnues, je n'ai pas besoin d'y insister.

Je dis quand même "possibilités de développement dans les circonstances du moment". Comme je l'ai dit, les circonstances du moment ne sont pas favorables, étant donné la situation sociale et politique dans les divers Etats membres. Mais j'ai toujours cru que le devoir des hommes politiques est de faire en sorte que l'impossible d'aujourd'hui devienne le possible de demain. En d'autres termes, les orientations fondamentales et les objectifs économiques et politiques que nous nous étions présentés doivent être poursuivis constamment jour par jour, même si le progrès est difficile et se fait par très petits pas. Mais la nouvelle légitimation des députés européens devrait avoir comme conséquence de renforcer le poids de l'Assemblée dans l'ensemble des rouages des Communautés. Devant se justifier désormais devant leurs électeurs de l'exécution de leur mandat spécifique — et ceci est un progrès important, — les candidats et les élus voueront nécessairement une attention plus concentrée et plus active à ce qui est le propre de l'intérêt communautaire, même au cas où dans cette première phase ils cumuleraient encore le mandat européen avec le mandat national. Il deviendra plus difficile de prendre des positions contradictoires au Parlement européen et dans le Parlement national. Sur ce point il y aura certainement un progrès d'ordre psychologique. Les élections européennes obligent aussi les partis regroupés sur le plan des Neuf à présenter des programmes d'action qui équivalent à une nouvelle prise de conscience de l'état actuel des Communautés. Et ce que l'on a déjà appris des programmes des grands partis européens qui soit ont été publiés soit existent en projets, il est incontestable que les

partis en question prennent une nouvelle conscience de ce qui pourrait être l'avenir de la Communauté.

C'est un phénomène que je constate personnellement, rien que par mon expérience personnelle. D'ores et déjà nous voyons se réveiller l'intérêt pour ce qui était les grands desseins de la Communauté, entrés dans l'ombre depuis un certain nombre d'années sinon abandonnés.

Je crois qu'il appartient aux candidats à l'élection parlementaire et aux élus de faire en sorte que ce réveil de l'intérêt ne soit pas un simple feu de paille.

La plupart des problèmes de la Communauté qui sont en souffrance postulent une volonté politique renouvelée et, je dirais même, une nouvelle conversion à l'Europe. En effet, l'évolution récente n'a pas été favorable pour forger de fortes convictions sur l'avenir de l'Europe ; au contraire, le découragement gagnait même les rangs des militants pour l'idée européenne. Et l'idée qu'après tout l'union douanière fonctionne encore et que le libre-échange se défend mieux sur le plan mondial, a conduit certains esprits à mettre en doute la nécessité de compléter l'oeuvre communautaire. Et il arrive qu'on vous dise, est-ce qu'après tout on ne pourrait pas se contenter d'une union douanière ou d'une zone de libre-échange ? Il faut s'élever avec force contre ce raisonnement. En effet il est fallacieux. Quoi qu'on dise, avec l'approfondissement de la crise économique structurelle, dont nous souffrons actuellement, avec l'exacerbation de la concurrence internationale, avec le penchant aux mesures unilatérales et protectionnistes qui se fait jour actuellement, même la crise de la Communauté tendra à se dégrader.

On trouve aujourd'hui les raisonnements les plus contradictoires. On justifie même disons cette stagnation par l'inachèvement d'une union économique alors que les différences entre les économies nationales se sont élargies, et que le bénéfice que retirent les partenaires individuels du marché unifié subit aussi des variations dans le temps.

La Communauté est un peu, je dirais, la victime de la polarité gradualiste, c'est-à-dire progrès graduel et d'autre part indivisibilité de l'économie ; on procède à petits pas, jamais l'oeuvre n'est achevée, et de ce fait, et suivant les époques, certains Etats profitent plus économiquement et financièrement de la Communauté que d'autres. Il y a certains Etats de la Communauté dont l'expansion industrielle et économique a été faite grâce à la Communauté, au Marché commun pendant les premières années de l'existence du Marché commun ; il y en a d'autres qui pour des raisons politiques, sociales, géographiques même, historiques parfois, n'ont pas pu suivre le même pas. Je crois que la solidarité communautaire doit être aussi une solidarité dans le temps. En ce sens que ceux qui ont d'abord profité de l'expansion de ce libre marché industriel, qui est vraiment une formidable acquisition pour les 9 pays, se rendent compte qu'ils doivent aussi manifester la solidarité vis-à-vis de ceux qui, pour une raison ou une autre, sont restés en retrait de ce mouvement.

D'autre part, et voilà une autre présentation contradictoire des choses, ce sont souvent ceux qui réclament avec le plus d'insistance et de virulence l'indépendance économique et financière de l'Europe qui refusent à la Communauté de s'affirmer par des institutions et des initiatives communes. On taxe d'utopistes ceux qui osent encore

croire à une intensification de l'intégration économique et monétaire, voire de l'union politique. Or, ce qui me paraît au moins aussi utopique sinon plus utopique, c'est de croire que l'acquis communautaire – le marché libre industriel, le marché agricole, la libre circulation des personnes et le droit d'établissement – puisse être sauvegardé à la longue et échappera à la désintégration progressive, si la dynamique du progrès de l'enchaînement successif des solidarités matérielles et morales ne joue plus à l'avenir comme elle a joué au début de la Communauté. C'est pourquoi l'élection devrait donner le signal pour une relance des grands desseins négligés de la Communauté : la politique régionale, la politique de l'énergie, une politique sociale et l'union économique et monétaire, en ce sens que par rapport au projet de 1970 l'accent doit être déplacé vers ce qui est le problème fondamental de notre temps, de l'heure actuelle, c'est-à-dire la lutte contre l'inflation et la lutte contre le chômage.

Voilà les problèmes fondamentaux, et je vous dis franchement que ces problèmes dépassent aujourd'hui les nations individuelles, que l'interdépendance économique qui s'est déjà engagée entre les pays de la Communauté nous condamne à entrevoir ces problèmes et à les juger sur le plan communautaire. Ils ont pris une dimension communautaire. Cela nous le voyons mieux tous les jours. Et si l'union monétaire complète n'est pas réalisable dans l'immédiat ni même dans un avenir prévisible, il devient néanmoins impératif dans l'intérêt de cette politique de l'emploi et du développement d'organiser la Communauté sur le plan monétaire avec l'objectif immédiat de la lutte contre l'inflation, la lutte contre le chômage, le sauvetage de la politique agricole, le maintien de la liberté des échanges industriels. Le fossé entre nos économies se creuse de jour en jour. Je ne crois pas que ce train de choses doive être fatal, je ne crois pas que l'un quelconque des pays membres ait intérêt à ce que la situation se détériore davantage. La stabilité dans la croissance exige la création d'une zone monétaire intégrée, une espèce de préunion monétaire remettant de l'ordre dans les relations entre les partenaires, et mettant de l'ordre aussi dans l'exécution des traités, dont on a tendance parfois à oublier les dispositions et les injonctions. Ce processus doit se fonder sur une philosophie économique et sociale de progrès, qui puisse inspirer confiance aux masses travailleuses. Voilà comment je conçois l'apport intellectuel et politique que les nouveaux parlementaires européens pourront faire à l'Europe, voilà les espoirs que je mets en eux, et j'espère que pour une fois les pessimistes auront tort.

Ceci dit, je voudrais encore revenir à deux problèmes qui ont été évoqués au cours de ces débats, le premier est le problème constitutionnel en ce qui nous concerne.

Je suis d'accord avec le rapporteur pour dire que le vote qui devra intervenir sur ce projet est un vote dans les conditions ordinaires, c'est-à-dire sans la majorité qualifiée prévue par la Constitution.

Il est vrai que nous avons évoqué en commission des possibilités futures, des perspectives futures, et que nous nous étions demandés si la modification d'un traité voté avec la majorité qualifiée constitutionnelle, telle qu'elle est prévue pour les traités qui comportent un certain abandon

de droits souverains, si donc la modification d'un traité ne devrait pas intervenir également en soumettant ces textes au vote de la majorité qualifiée. Les précédents évidemment nous ont guidés en ce sens que lors du traité sur la fusion des exécutifs, l'affaire avait été examinée et le rapporteur du projet d'alors, M. Bech, avait défendu devant notre Parlement la thèse qu'il suffisait d'un vote à la majorité simple étant donné que les attributions déléguées n'étaient pas comme telles modifiées.

J'estime cependant, et je me rallie sur ce point à la proposition de l'honorable rapporteur, que cette question devra être réexaminée par un expert juridique qualifié. Pas en ce qui concerne le traité qui nous est soumis aujourd'hui, mais pour faire face à d'éventuelles situations de l'avenir.

Evidemment, dans ce traité-ci, étant donné que le nombre, disons l'influence des parlementaires luxembourgeois dans l'Assemblée est pratiquement diminuée de moitié, étant donné que les autres délégations sont doublées, on aurait pu dire qu'il s'agit en un certain sens d'un nouvel abandon de souveraineté. Mais il se pourrait qu'à l'avenir des problèmes se posent, en que nous ayons intérêt à défendre certaines positions luxembourgeoises et où, je dirais, la majorité qualifiée constitutionnelle serait un abri derrière lequel on pourrait se retrancher, si dans la suite nous verrions notre position diminuée au sein de la Communauté. C'est une perspective qui peut-être ne se réalisera pas, mais ce sont des perspectives qu'il faut entrevoir.

Le second problème pratique que je voudrais encore soulever est celui du siège du Parlement européen.

Sur ce point je puis me rallier à ce qui a été dit par divers orateurs, et je voudrais souligner à mon tour que la question des sièges provisoires de la Communauté a été réglée en 1965 en vertu d'un traité international, et que cette décision ne peut être modifiée qu'avec l'accord unanime des Gouvernements et des Parlements des partenaires dans la Communauté.

Vous vous rappelez que j'ai personnellement participé à la négociation de ce traité, je connais l'esprit qui anime les décisions en question, évidemment aussi la lettre. Mais, et l'esprit dans lequel nous avons négocié en son temps et la lettre sont absolument clairs en droit international. Et il ne me semble pas que le Parlement ou le Bureau du Parlement ou quelque autre organisme puisse modifier quoi que ce soit à ces décisions de 1965 sans le consentement de tous les Gouvernements en question. Et cela ne s'applique pas seulement aux 6 Gouvernements qui ont négocié en 1965, cela s'applique aussi dans le cadre de la Communauté des Neuf, parce que dans les documents qui ont été rédigés au moment de l'adhésion des trois nouveaux membres il est clairement dit qu'ils acceptent toutes les décisions qui ont été antérieurement prises par la Communauté des Six.

Je crois qu'il serait du mauvais augure si on inaugurerait les activités du nouveau Parlement par une dérogation à ce qui est quand même une règle internationale clairement établie.

Voilà, Mesdames, Messieurs, ce que je voulais dire à propos de cette ratification de ce traité. Encore une fois, c'est une grande occasion qui se présente, une occasion qui doit être saisie. Et je ne peux que conclure en faisant un appel – sans égard à l'appartenance aux divers partis – à tous pour oeuvrer au cours de cette campagne électorale qui

va s'ouvrir dans le sens positif, dans le sens de l'intégration européenne, d'une intégration réalisée selon les principes démocratiques et avec la vue d'un meilleur avenir pour tous les peuples de la Communauté.

Merci !

M. le Président. La parole est à l'honorable M. Hansen.

M. Hansen. Här Präsident, dir Dammen, dir Hären. No den interessanten Ausféierung vu méngem Virriedner, dem honorablen Här Werner, an nodeem onse Fraktiounspriecher Willy Dondelinger den Accord vun der LSAP zu der Approbatioun vun der Décisioun an dem Acte vun der Direktwahl zum Europaparlament gin huet, géng ech gär op e puer Froen agoen, déi ëmmer erëm vum Wieler am Land opgegraff gin an och bei Gruppenbriefingen, besonnesch vun de jonge Leit, un d'Adress vun ons Politiker gericht gin.

D'Fro, déi vill gestallt gët, as déi, ze wëssen, ob Europa ënnert de jëtzege Bedéngunge vu limitéierte Pouvoiren wirklech e gewielt Parlament néideg huet.

D'Existenz selwer vun der Europäescher Kommunität bréngt et mat sech, dass ëmmer méi Secteure vun onsem wirtschaftlechen a soziale Liewen der exklusiver Kompetenz vun de nationalen Autoritéiten échappéieren, also domat och der Kompetenz vun onsen nationalen Parlamenter.

D'Ursaach as einfach doran ze sichen, dass eng ganz Rei vu Problemer, mat deene mir haut confrontéiert sin op nationaler Basis, keng Solutioun méi fanne kënnen. Et as dat an zounehmendem Mooss de Fall fir d'Léisung vun de ville pendente Wirtschaftsproblemer, virun allem déi vum Chômage an der Inflatéion, dann awer och déi weltwäit Krisis um Stolsecteur. Doriwwer eraus déi vum internationale Commerce, wou eng Stagnatioun feststellen as. D'Landwirtschaft, d'Reglementatioun vun der Konkurrenz, d'Environnementsproblemer an déi vum Schutz vun de Consommateuren, fir nëmmen e puer ze nennen.

Esou as et haut e Fait, dass eng zounehmend Zuel vu Gesetzter a Reglementatiounen, déi um europäeschen Niveau geholl gin, vun de Biirger vun de 9 Mitgliedstaate befollecht a respektéiert mussen gin. Wat awer d'Zuel vun europäesche Reglementatiounen méi grouss gët, déi vum Conseil des Ministres vun der Kommunität geholl gin, esou gët et ëmmer méi indispensabel, dass hir Préparatioun an hir Applicatioun enger efficacéier demokratescher Kontroll vun direkt gewielte Parlamentsvertrieder vun alle Mitgliedstaaten ënnerworfen gin. Wann de virleiende Projet vun der Direktwahl keen iwwerscheimenden Optimismus zouléisst a keen Allheilmittel as, fir déi wichteg virleiend Problemer ze léisen, dann as et awer e Fortschrétt, well duurch dës Elektioun d'Parlamentarier eng gewëss Autoritéit kréien als direkt gewielt Volleksvertrieder, fir déi ueweganannt demokratesch Kontroll méi efficace ausüben ze kënnen an all hir Efforten op dës wichteg Aufgaben konzentréieren ze kënnen, well de Prinzip vum dueble Mandat as laut dësem Projet gin. Duerfir kënnen op dës Manéier all Efforten op dës wichteg Aufgabe vun de gewielten Europaparlamentarier konzentréiert gin, wougéint déi heiteg Ausübung vum Mandat éischer als e Mandat